



SOMMAIRE DE GESTION



Le Rapport **Land Gap**

2025

Transformer la gouvernance économique mondiale pour
atteindre les objectifs climatiques et de biodiversité

Table des matières

Avant-propos	3
Sommaire de gestion	4
Recommandations	8

Ceci est un extrait du rapport complet 2025 de Land Gap, qui comprend les chapitres suivants:

Chapitre 1 : Le Déficit des Terres

Kate Dooley (Université de Melbourne), Alister Self et Yun-fang Tsai (Climate Resource), Kate Horner (Chercheuse indépendante)

Chapitre 2 : Le Déficit Forestier

Heather Keith (Université Griffith), Kate Dooley (Université de Melbourne), Alister Self et Yun-fang Tsai (Climate Resource)

Chapitre 3 : De l'extraction à la restauration : Transformer la gouvernance économique mondiale pour des résultats optimaux en matière de forêts et de biodiversité

Kate Horner (Chercheuse indépendante), Kate Dooley (Université de Melbourne), Jessica Dempsey (Université de la Colombie-Britannique, Institut du climat et de la communauté)

Chapitre 4 : Vertueux ou vicieux ? Choisir la relation entre la dette, les communautés et la nature

Rebecca Ray et Gefei Kofi Zhou (Global Development Policy Center, Université de Boston)

Chapitre 5 : Réforme fiscale et saisie des flux financiers illicites pour les forêts

Luke Holland (Tax Justice Network) et Markus Trilling (Eurodad)

6. Étude de cas : Les subventions publiques en Europe : une bénédiction ou une malédiction pour la biodiversité forestière et la résilience climatique?

Metodi Sotirov (Université de Fribourg)

Chapitre 7 : Réforme de la politique commerciale pour la protection des forêts et la souveraineté alimentaire

Sophia Murphy (Institute for Agriculture and Trade Policy)

Le rapport complet en anglais est disponible ici : <https://landgap.org/2025/report>

Citation suggérée

Land Gap (2025) The Land Gap Report 2025, Université de Melbourne.

Disponible à : <https://www.landgap.org/>

Remerciements

Édité par Clare Pedrick, mise en page par Andy Omel, graphisme par Ethan Cornell

Photo de couverture d'un lever de soleil à Lombok, Indonésie par Ikan Nakal /Adobe Stock. Toutes les images proviennent d'Adobe Stock, sauf indication contraire.

Nous tenons à remercier Climate and Land Use Alliance, la Fondation européenne pour le climat et Rockefeller Brothers Fund pour leur soutien.

La responsabilité des informations et opinions présentées dans le rapport Land Gap incombe exclusivement à ses auteurs. Les contributeurs et les soutiens ne peuvent être tenus responsables de l'utilisation qui pourrait être faite des informations contenues dans ce document.

Publié en novembre 2025.

Avant-propos

Dans l'économie, la terre est souvent perçue uniquement sous l'angle de ses usages productifs ; pourtant, elle constitue le fondement même de la constitution des territoires, c'est-à-dire la relation culturelle entre l'humain et le vivant, essentielle à la reproduction de la société et de la nature. Le Rapport Land Gap 2025 adopte cette perspective intégrale, non seulement pour évaluer la réalité et le potentiel de la terre en matière d'atténuation des émissions de carbone, mais aussi pour plaider en faveur d'un modèle économique régénérateur et fondé sur les droits.

La complexité de l'utilisation des terres reflète les relations politiques et les rapports de force propres à chaque contexte national et aux relations internationales. Alors que 40 pour cent des terres émergées sont menacées de désertification et fortement dégradées, que des millions de personnes sont déplacées par les conséquences systémiques d'un capitalisme extractif fondé sur les énergies fossiles, et que les émissions liées à l'agriculture, à la foresterie et aux changements d'affectation des sols représentent entre 13 et 21 % des émissions mondiales totales, la perte de terres peut être perçue non seulement comme une menace, mais aussi comme une opportunité de repenser les relations entre l'humanité et les systèmes vivants de la planète.

Ce rapport constitue une contribution précieuse à cette perspective, car il examine les contraintes structurelles, politiques et économiques qui freinent cette transformation. Il aborde des questions au cœur de la gouvernance économique mondiale, de la dette souveraine, de la réforme des politiques fiscales et commerciales, de l'impact des subventions et du rôle des chaînes de valeur des matières premières au regard de la souveraineté alimentaire.

Il s'agit d'une avancée positive, car le rapport reconnaît la nécessité d'une transformation économique structurelle et d'une coopération internationale, dépassant ainsi le paradigme actuel, plus restrictif, des Contributions déterminées au niveau national (CDN). Il s'appuie sur le premier Rapport Land Gap (2022), qui a réalisé la première évaluation mondiale de la superficie totale requise pour atteindre les objectifs d'atténuation fixés dans les CDN et les Stratégies à long terme des pays. Le rapport de 2022 a révélé que, loin de limiter l'utilisation et la production de

combustibles fossiles, les objectifs d'atténuation utilisaient la séquestration du carbone terrestre comme solution de facilité pour compenser les émissions de carbone. La superficie totale requise pour respecter ces engagements renforce une vision linéaire et simpliste de la lutte contre le changement climatique, risquant d'aggraver les menaces qui pèsent sur les terres des Peuples autochtones et des Communautés locales et reproduisant la même approche de marché qui a engendré les crises.

Nombre de solutions à la crise climatique se trouvent déjà dans les pratiques culturelles mises en œuvre par les Peuples autochtones et les Communautés locales pour gérer leurs terres et territoires. Les rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat reconnaissent d'ailleurs que l'une des mesures les plus rentables pour atteindre les objectifs climatiques de 2030, outre les énergies renouvelables, consiste à stopper la déforestation et à restaurer les sols.

Que cette approche se fasse à travers le prisme du capitalisme d'exploitation, des « instruments de marché innovants », ou au contraire par le biais de structures de gouvernance inclusives renforçant la culture, les droits des communautés et la nature, dépend du rapport de forces politique. Ce rapport contribue à cette réflexion en révélant que le discours sur le prétendu « déficit de financement » des négociations internationales sur le climat constitue un piège potentiel visant à promouvoir l'investissement privé dans la nature et les forêts, plutôt que de s'attaquer aux structures économiques et politiques qui matérialisent le déséquilibre des pouvoirs, largement dénoncé par le mouvement pour la justice sociale et environnementale.



Susana Muhamad
*Ancienne ministre de l'Environnement et
du Développement durable, Colombie*

Sommaire de gestion

MESSAGES CLÉS

Le déficit des terres

Les engagements climatiques actualisés des gouvernements reposent largement sur la capture du carbone par les terres émergées, nécessitant **1 milliard d'hectares (ha)** de terres – une superficie supérieure à celle de la Chine – tout en repoussant à plus tard dans le siècle toute action climatique d'envergure. Cette dépendance excessive à l'égard de la future capture du carbone forestier par une poignée de pays fortement émetteurs, au lieu d'une réduction progressive des émissions issues des combustibles fossiles et de la destruction des écosystèmes, compromet la stabilité climatique.

Le déficit forestier

L'ampleur du « déficit forestier » – soit la différence entre les objectifs mondiaux visant à stopper et inverser la déforestation et la dégradation des forêts, et les plans concrets que les pays mettent en œuvre dans leurs engagements climatiques – représente **20 millions ha de forêts perdues et détruites chaque année**. Ce chiffre repose sur une déforestation de **4 millions ha** par an d'ici 2030 – soit une réduction de moins de 50 % par rapport aux taux actuels – et une dégradation de **16 millions ha** – soit une baisse de moins de 10 pour cent par rapport aux taux actuels. Des mesures plus énergiques sont indispensables, faute de quoi le « déficit forestier » croissant à l'échelle mondiale mettra en péril la stabilité du climat et des écosystèmes.

La réforme de la gouvernance économique mondiale

Les structures économiques actuelles – les institutions, les règles et les mécanismes financiers qui façonnent nos sociétés – limitent la capacité des pays à emprunter des voies de développement sans déforestation. Confrontés à des pressions à court terme pour rembourser leurs dettes, attirer les investissements internationaux et se conformer aux exigences des institutions financières internationales, les gouvernements s'appuient souvent sur le maintien, voire l'expansion, de secteurs extractifs générateurs d'émissions et responsables de la destruction des forêts, parfois même à l'encontre de la volonté de leurs citoyens. Transformer ces systèmes est essentiel pour atteindre les objectifs mondiaux en matière de climat et de biodiversité.

La fiscalité

La réforme des règles internationales de transparence financière et de coopération fiscale pourrait permettre de recouvrer des centaines de milliards de dollars de recettes fiscales perdues, tout en luttant contre le secret et la rentabilité des activités nuisibles à l'environnement. La démocratisation de l'élaboration des politiques fiscales aux niveaux national et international est essentielle pour financer la gestion des droits forestiers et fonciers et pour réorienter l'économie mondiale vers la restauration des écosystèmes.

La dette souveraine

Les approches actuelles de résolution de la dette souveraine accentuent la dépendance des pays aux matières premières et les empêchent de protéger les communautés marginalisées et les écosystèmes vulnérables face à l'expansion des pressions exercées par les secteurs agricole et extractif. Des approches alternatives aux crises de la dette souveraine pourraient offrir aux gouvernements la marge de manœuvre budgétaire nécessaire pour régler les secteurs des matières premières et protéger les Peuples autochtones et les Communautés locales, ainsi que les écosystèmes qui les soutiennent. Cela implique que tous les créanciers – y compris les détenteurs d'obligations, les banques multilatérales de développement et les États prêteurs – doivent proposer un allègement de dette significatif aux pays à revenu faible et intermédiaire.

Le commerce

Les règles actuelles en matière de commerce et d'investissement renforcent le pouvoir politique et économique des négociants en matières premières dans les chaînes de valeur mondiales. Ignorer l'influence des entreprises a engendré des échecs politiques, des promesses non tenues et une déforestation incessante. Le développement économique doit reposer sur la souveraineté alimentaire, le droit à l'alimentation et la protection d'écosystèmes résilients. Les règles du commerce agricole devraient consolider ces fondements, et non les saper.

SOMMAIRE DE GESTION

Les terres et les forêts sont essentielles à la réalisation des objectifs des accords sur le climat et la biodiversité conclus dans le cadre des Conventions de Rio. Les écosystèmes naturels protègent les sociétés des catastrophes climatiques de plus en plus fréquentes et régulent les systèmes climatiques et hydriques. Les écosystèmes forestiers, en particulier, stockent d'immenses quantités de carbone et ont le potentiel d'en absorber davantage de l'atmosphère, une contribution de plus en plus vitale à mesure que la planète approche de points de basculement critiques. Ils abritent également 200 millions de Personnes autochtones et de Communautés locales, et 1,7 milliard d'autres personnes dépendent des ressources forestières pour leurs moyens de subsistance. Au-delà de leur valeur environnementale et sociale, les terres, les forêts et la biodiversité sont le socle de l'économie mondiale, garantissant le bien-être humain et une prospérité partagée.

De nombreux pays ont inclus l'élimination du carbone terrestre dans leurs engagements d'atténuation du changement climatique en amont de la 30e Conférence des Parties (COP30) à Belém, au Brésil, en novembre 2025. Ces nouveaux engagements donnent un aperçu du niveau d'ambition des pays en matière de climat et de la manière dont ces engagements auront un impact sur l'utilisation des terres à l'avenir, notamment en ce qui concerne la biodiversité, la sécurité alimentaire et les droits fonciers.

Ce rapport constate que ces engagements continuent de s'appuyer sur le stockage du carbone dans les sols pour compenser les émissions actuelles issues des combustibles fossiles et sur la déforestation et la dégradation des forêts, compromettant ainsi le plein potentiel des terres pour atteindre les objectifs climatiques et de biodiversité. Une dépendance excessive à l'égard de l'atténuation du changement climatique par les terres risque de compromettre la production alimentaire, d'affaiblir la résilience des écosystèmes et de retarder la réduction pro-

gressive nécessaire des émissions de gaz à effet de serre (GES). Parallèlement, les engagements climatiques des pays ne permettent pas de mettre en œuvre de plans concrets pour mettre fin à la déforestation et à la dégradation des forêts, rendant ainsi la réalisation des objectifs mondiaux en matière de climat et de biodiversité encore plus difficile.

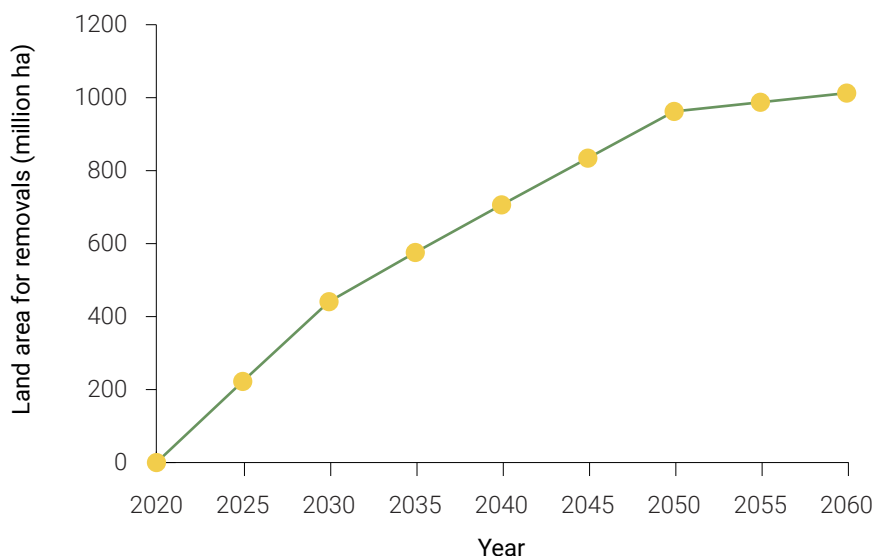
Le Déficit des Terres

The Land Gap Report 2025 présente une évaluation actualisée des superficies nécessaires à la capture du carbone dans le cadre des engagements climatiques soumis à la CCNUCC jusqu'en novembre 2025. Ces superficies dépassent désormais le milliard d'hectares, un niveau bien supérieur à ce qui est réalisable ou durable. Ce chiffre est en hausse par rapport au rapport *The Land Gap Report 2022* et à sa mise à jour de 2023, qui estimaient à 990 millions ha la superficie requise pour respecter les engagements climatiques soumis d'ici fin 2023. Près de la moitié de cette superficie, soit 441 millions ha (une superficie supérieure à celle de l'Inde), nécessite une conversion des terres pour des activités de capture du carbone. Une telle conversion entraînerait le déplacement de la production alimentaire, menacerait la biodiversité et perturberait les moyens de subsistance, engendrant de graves conséquences sociales et écologiques qui surpassent largement les bénéfices climatiques potentiels. À l'inverse, la restauration des écosystèmes (pour laquelle 572 millions ha sont engagés) pourrait permettre d'atteindre les objectifs de capture du carbone conformément aux objectifs de développement durable.

Ce rapport réévalue l'ensemble des engagements pris dans le cadre de la CCNUCC, tels que définis par les objectifs à court terme inclus dans les Contributions déterminées au niveau national (CDN) et ceux énoncés dans les Stratégies de développement à long terme à faibles

L'élimination du dioxyde de carbone dans les engagements nationaux en matière de climat

Les engagements climatiques des pays reposent sur 1,01 milliard d'hectares de terres pour la séquestration du carbone, les engagements les plus importants concernant les superficies couvertes, pris par une poignée de pays, étant prévus plus tard dans le siècle.



Source: Analyse personnelle de l'auteur

SOMMAIRE DE GESTION

émissions (LD-FLE), qui comprennent **95** nouveaux engagements depuis janvier 2024. Ces engagements démontrent que les pays misent de plus en plus sur le secteur foncier pour la capture du carbone afin d'atteindre leurs objectifs climatiques. Un petit nombre de grands pays fortement émetteurs représentent plus de **70 pour cent** de la superficie totale des terres concernées par ces engagements, ce qui témoigne d'un manque d'ambition persistant quant à la réduction des émissions issues des combustibles fossiles à court terme, les pays préférant s'appuyer sur le secteur foncier plus tard dans le siècle.

Terres et forêts menacées par l'extractivisme

Les terres restent menacées par l'extractivisme persistant, une forme d'activité économique fondée sur l'exploitation non durable des ressources naturelles, souvent à des fins d'exportation, dont les bénéfices s'accumulent largement loin des sites d'extraction. Plus de la moitié de la surface terrestre a franchi des seuils écologiques critiques, fragilisant l'intégrité des écosystèmes, menaçant les droits et compromettant la production alimentaire. Le secteur foncier a un besoin urgent de transformation. Les forêts continuent de disparaître et de se dégrader à un rythme alarmant : 7,2 millions ha ont été déboisés en 2024, libérant 4 gigatonnes de CO₂ et réduisant encore davantage la capacité des écosystèmes forestiers à contribuer aux objectifs de stabilisation du climat. En 2023 et 2024, des incendies extrêmes ont réduit l'absorption de carbone par les forêts à un quart de son niveau habituel. La production agricole axée sur les matières premières et l'exploitation forestière industrielle sont les principaux facteurs de perte et de dégradation des forêts, représentant plus de la moitié de la perte forestière mondiale, alors même que la faim et l'insécurité alimentaire continuent de compromettre les aspirations au développement dans le monde entier.

Approches infructueuses et occasions manquées

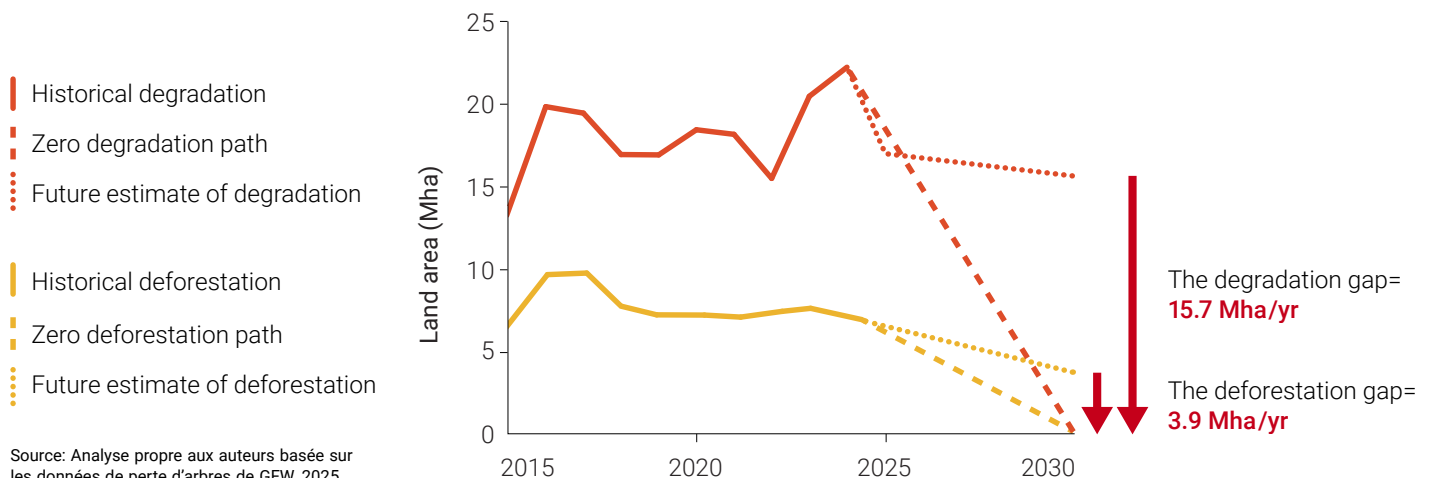
Au cours des 15 dernières années, de nombreux pays et de nombreuses initiatives se sont engagés à protéger les forêts et les terres, mais ces engagements et ces objectifs sont souvent ni mis en œuvre ni atteints. Suite à un engagement initial en faveur de chaînes d'approvisionnement « sans déforestation » d'ici 2020, près de 40 gouvernements et plus de 55 des plus grandes entreprises mondiales ont signé la Déclaration de New York sur les forêts en 2014. Ils se sont engagés à éliminer la déforestation liée à la production de produits agricoles, à réduire de moitié le rythme de la déforestation d'ici 2020 et à mettre fin à la perte de forêts naturelles à l'échelle mondiale d'ici 2030. La Déclaration sur les forêts a été relancée en 2021, en amont de la COP26 à Glasgow, et 145 gouvernements ont réaffirmé l'objectif de mettre fin à la perte et à la dégradation des forêts naturelles d'ici 2030. En 2023, la décision issue du Bilan mondial lors de la COP28 a formellement intégré l'engagement de la Déclaration sur les forêts – stopper et inverser la déforestation et la dégradation des forêts d'ici 2030 – dans le texte même de la CCNUCC, étendant ainsi l'engagement de stopper la perte de forêts d'ici 2030 à toutes les parties à l'Accord de Paris. Les pays ont réaffirmé cet objectif en 2025 lors d'une décision prise au Forum des Nations Unies sur les forêts.

Le Déficit Forestier

Pourtant, la déforestation et la dégradation des forêts se poursuivent à un rythme soutenu. Malgré des progrès substantiels depuis les premiers engagements visant à enrayer la déforestation, ce rapport montre qu'il subsiste un écart important entre les engagements climatiques actuels et l'arrêt de la déforestation et de la dégradation

Les engagements nationaux en matière de climat concernant le déficit forestier

D'ici 2030, les engagements climatiques actuels permettraient encore la perte ou la dégradation de près de 20 millions d'hectares de forêts chaque année – une légère baisse par rapport aux 26 millions d'hectares perdus annuellement au cours de la dernière décennie.



Source: Analyse propre aux auteurs basée sur les données de perte d'arbres de GFW, 2025.

des forêts naturelles d'ici 2030. Si les engagements politiques des principaux négociants de matières premières à risque pour les forêts et des régions d'approvisionnement ont joué un rôle important en envoyant des signaux de marché qui incitent à la réforme dans les pays producteurs, la dernière décennie a démontré que l'action volontaire ne suffit pas à elle seule pour modifier les comportements et catalyser la transformation d'envergure nécessaire d'ici 2030.

Ce rapport évalue, pour la première fois, l'ampleur du « déficit forestier » – soit la différence entre les engagements pris au cours des 15 dernières années, qui ont abouti au premier Bilan mondial visant à stopper et à inverser la déforestation et la dégradation des forêts d'ici 2030, et les plans concrets que les pays présentent dans leurs contributions déterminées au niveau national (CDN) et leurs stratégies à long terme. Les engagements actuels entraînent un « déficit forestier » de près de 4 millions ha de déforestation en cours d'ici 2030 – soit une réduction de moins de 50 pour cent par rapport aux taux actuels ; et de près de 16 millions ha de dégradation – soit une baisse de moins de 10 pour cent par rapport aux taux actuels. Même avec les engagements actuels de la COP30, il subsiste un « déficit forestier » d'**environ 20 millions ha** qui devraient être perdus ou dégradés chaque année d'ici 2030, ce qui souligne l'insuffisance des politiques et des objectifs prévus. Des mesures plus énergiques sont nécessaires, faute de quoi le « déficit forestier » croissant à l'échelle mondiale mettra en péril la stabilité du climat et des écosystèmes.

La réforme de la gouvernance économique mondiale pour protéger les forêts

Les explications classiques de l'incapacité à enrayer la déforestation et la dégradation des forêts mettent généralement l'accent sur le manque de volonté politique, de ressources financières, d'engagement du secteur privé et de capacité des États à mettre en œuvre les décisions. Cette vision a façonné pendant des décennies les interventions politiques axées sur les chaînes d'approvisionnement, la gouvernance et le financement du secteur foncier et forestier. Cependant, ces lacunes n'offrent qu'une explication partielle. **On aborde rarement la manière dont la structure actuelle de la gouvernance économique mondiale – les « règles du jeu » politico-économiques – limite l'autonomie politique et fiscale des pays et les empêche de prendre les mesures nécessaires pour atteindre les objectifs de lutte contre la déforestation.** Ces règles poussent de nombreux pays, notamment ceux du Sud, à dépendre des industries extractives pour assurer leur stabilité financière. Or, ces industries, comme l'exploitation minière, la sylviculture, les énergies fossiles et l'agriculture industrielle, sont aussi les principaux moteurs de la destruction écologique. Les structures de gouvernance économique mondiale créent, au moins en partie, les conditions de la persistance du « déficit des terres » et du « déficit forestier » mis en lumière par ce rapport : les pays sont confrontés à des contraintes structurelles durables qui limitent leur capacité à se détourner des énergies fossiles et des industries extractives, ce qui les oblige à recourir à des prélèvements d'énergie sur les terres pour atteindre les objectifs climatiques (le « déficit foncier »). Parallèle-

ment, ces mêmes pressions politiques et économiques restreignent la capacité des pays forestiers tropicaux à enrayer et à inverser la déforestation et la dégradation des forêts, tandis que les pays du Nord profitent de règles comptables inéquitables pour dissimuler leurs propres émissions (le « déficit forestier »).

La transformation de ces systèmes est essentielle à la réalisation des objectifs mondiaux en matière de climat et de biodiversité. Cela exige des réformes structurelles de la dette, des politiques fiscales et budgétaires, du commerce, des flux de capitaux et des pratiques de notation de crédit. Les politiques forestières doivent dépasser le cadre des instruments de marché et des initiatives volontaires et s'attaquer aux barrières économiques structurelles qui alimentent la croissance extractive, afin de promouvoir une économie mondiale réparatrice et fondée sur les droits, au service du plus grand nombre et non d'une minorité.

Conclusion

Bien que l'ampleur de ce défi demeure immense, de nouvelles opportunités pour s'attaquer à ce système profondément enraciné commencent à se dessiner. Les pays en développement, en particulier, insistent de plus en plus sur la nécessité d'une réforme du système financier mondial afin d'opérer la transformation d'envergure requise pour faire face aux crises climatiques et de la biodiversité, tout en bâtissant des économies résilientes face au changement climatique et capables de répondre aux besoins de leurs populations.

Ce rapport montre qu'une poignée de pays fortement émetteurs continuent de dépendre de niveaux irréalistes de capture du carbone par l'exploitation des terres, ce qui est impossible sans conséquences majeures sur les moyens de subsistance, les droits fonciers, la production alimentaire et les écosystèmes. De plus, aucun pays ne prend au sérieux les objectifs mondiaux visant à stopper et à inverser la déforestation et la dégradation des forêts d'ici 2030. La plupart des nouveaux engagements climatiques négligent également les obligations relatives aux droits des Peuples autochtones et des Communautés locales sur leurs terres, territoires et ressources, ce qui représente une occasion manquée de progresser sur le renforcement de la réforme foncière. Les pays doivent donc réduire leur dépendance à la capture du carbone par l'exploitation des terres en accélérant la réduction des émissions dans tous les secteurs et en privilégiant la restauration des écosystèmes plutôt que les plantations ou l'expansion forestière.

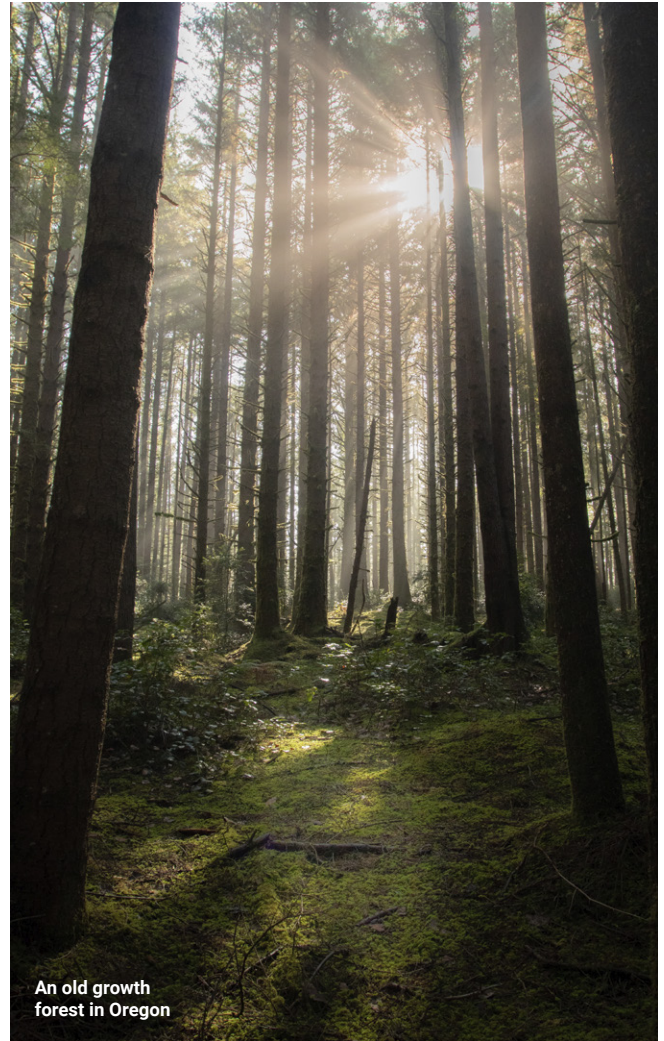
Pour concrétiser cette ambition, il est indispensable de reconnaître le rôle fondamental de la nature dans le maintien de la stabilité climatique. Cela implique de repenser la manière dont la nature, les terres et les forêts sont traitées dans notre gouvernance économique mondiale. En clair, sans une transformation profonde de ce système économique mondial, les Objectifs de développement durable et la réalisation de tous les objectifs de la Convention de Rio resteront hors de portée. Un changement transformationnel vers un modèle économique réparateur et fondé sur les droits est à la fois nécessaire et possible. Les règles de notre économie ne sont pas des lois naturelles : elles ont été créées par l'homme, et l'homme peut les changer. Ensemble, nous pouvons concevoir un nouveau modèle économique qui protège l'environnement, renforce les communautés et crée un avenir plus juste et plus durable pour tous.

Recommandations

Le modèle économique actuel, avec ses règles et ses flux financiers qui structurent nos sociétés, enferme de nombreux pays, notamment du Sud, dans une dépendance aux industries extractives pour alimenter leur développement. Mais il n'est pas nécessaire que cela perdure. Les règles de notre économie ne sont pas des lois naturelles : elles ont été créées par l'homme, et l'homme peut les changer. Nous devons impulser une transformation des secteurs forestier et foncier, en abandonnant les systèmes d'extraction, grâce à l'identification et au démantèlement des mécanismes structurels et des politiques interdépendants qui perpétuent cette extraction. Les politiques climatiques et de biodiversité doivent prendre en compte et contribuer activement à la réforme de l'architecture financière mondiale afin de permettre une transformation profonde de la gouvernance forestière, axée sur la restauration de la biodiversité et la résilience climatique.

La Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) recommande une transformation profonde pour lutter contre l'érosion de la biodiversité en s'attaquant à ses causes systémiques, et non seulement à ses facteurs directs (O'Brien et al., 2025). Cela implique de dépasser les réformes progressives et d'opérer des changements fondamentaux dans les institutions, les économies, la gouvernance et les valeurs sociétales. L'évaluation préconise de transformer les secteurs responsables de la perte et de la dégradation des forêts – tels que l'agriculture, la foresterie, la pêche, l'exploitation minière et l'énergie – et de réorienter les systèmes économiques et financiers afin de privilégier la nature, l'équité et le bien-être collectif plutôt que le profit privé à court terme. Au cœur de cette transformation se trouve le respect des droits et de l'équité, notamment la sécurité foncière, une gouvernance inclusive en matière de genre et les approches menées par les Peuples autochtones, qui ont démontré leur capacité à générer des bénéfices durables pour les populations et la nature.

Les pays doivent pouvoir créer de nouvelles formes de souveraineté économique, leur permettant de disposer des marges de manœuvre fiscales et monétaires nécessaires pour mettre en œuvre des plans et des politiques de transformation significatifs qui privilégient la santé écologique et mettent fin aux extractions nuisibles. En élaborant une nouvelle vision du développement transformateur, ancrée dans les droits des communautés et la stabilité écologique, les pays doivent aligner les incitations et les flux financiers sur les objectifs climatiques. Cela exige des institutions plus démocratiques qui valorisent et reconnaissent la voix et le pouvoir d'action des pays du Sud. Les discours dominants en matière de politiques publiques doivent évoluer pour reconnaître les lacunes actuelles, tout en construisant un nouveau récit porteur d'espoir pour la transformation.



An old growth forest in Oregon

Le déficit des terres

- **Limiter la dépendance excessive à l'égard de l'élimination du carbone terrestre en donnant la priorité à l'élimination progressive des émissions provenant des combustibles fossiles et de la destruction des écosystèmes.** Les gouvernements devraient privilégier la réduction immédiate des émissions de gaz à effet de serre plutôt que la capture du carbone à long terme par les terres. Les stratégies fondées sur les terres doivent compléter, et non remplacer, la décarbonation à court terme.
- **Garantir des politiques d'aménagement du territoire équitables et durables.** Les politiques de capture du carbone par les terres émergées doivent préserver la biodiversité, la sécurité alimentaire et les droits des Peuples autochtones et des Communautés locales. Des cadres de gouvernance responsables intègrent les objectifs sociaux, de biodiversité et d'atténuation du changement climatique dans la planification, notamment par le biais d'une gouvernance participative et d'une gestion spatiale adéquate afin de prévenir les impacts sociaux ou écologiques négatifs.
- **Accroître la transparence et la précision des engagements climatiques.** Les engagements nationaux en matière de climat devraient fournir des informations détaillées et cohérentes sur le type, l'ampleur, le calendrier et la localisation des activités de capture du carbone par les terres. La ventilation des activités de boisement, de reboisement, de restauration et des autres utilisations des terres permettra une évaluation rigoureuse de la faisabilité, des compromis et de la demande cumulée en terres.
- **Intégrer la planification de l'utilisation des terres aux objectifs climatiques et de biodiversité.** Élaborer des cadres qui concilient les objectifs de capture du carbone, de restauration des écosystèmes et de conservation. Les incitations et le suivi devraient privilégier la restauration des écosystèmes dégradés et le maintien des services écosystémiques, en évitant la conversion à grande échelle des terres productives ou naturelles existantes.

Le déficit forestier

- **Mettre en place un cadre mondial de responsabilité en matière de forêts.** Élaborer des normes de suivi et de notification comparables entre les Conventions de Rio afin de garantir une protection équitable et transparente des forêts, en tenant compte des différents contextes nationaux et écologiques. S'appuyer sur le *Système de comptabilité environnementale et économique – Comptes écosystémiques* des Nations Unies pour disposer de cadres, de définitions, de classifications, d'indicateurs et de mesures de renforcement des capacités cohérents, afin de produire des rapports forestiers normalisés pour le Bilan mondial et les inventaires nationaux de GES. Ces comptes devraient rendre compte des variations brutes de la superficie forestière liées au type et à l'état des écosystèmes ; des pertes de stocks de carbone dues à la déforestation et à la dégradation ; et des gains liés à la restauration.
- **Accorder une plus grande importance à la dégradation des forêts dans les politiques et le suivi.** Il convient de reconnaître que la dégradation des forêts tempérées et boréales de l'hémisphère nord est également un phénomène important et qu'elle doit être intégrée aux politiques forestières globales, en complément de l'attention portée actuellement à la déforestation tropicale. Moins visible que la déforestation, la dégradation doit faire l'objet d'un suivi et d'un compte rendu systématiques au niveau national, notamment pour l'Évaluation des ressources forestières de la FAO. Ce suivi doit couvrir les multiples caractéristiques, facteurs et impacts de la dégradation afin de permettre une évaluation complète de l'état des forêts.
- **Intégrer l'action forestière dans les CDN.** Il convient de mettre en lumière les possibilités de réduire les émissions et d'accroître l'absorption du carbone en enravant la déforestation et la dégradation des forêts et en développant les actions de restauration. Tous les pays devraient veiller à ce que leurs politiques et actions forestières nationales soient clairement reflétées dans leurs CDN et autres rapports pertinents, notamment dans le Cadre du dispositif de transparence renforcée.
- **Étendre la transparence du financement axé sur les résultats au-delà des forêts tropicales.** Les rapports et les financements actuels se concentrent principalement sur les régions tropicales, laissant les forêts boréales et tempérées sous-représentées. Les incitations devraient être liées à des résultats mesurables en matière de biodiversité et de résilience climatique, avec des objectifs définis en termes de modifications anthropiques brutes des superficies, de l'état des écosystèmes et des stocks de carbone dans toutes les forêts, appuyés par un suivi et une transparence renforcés incluant la dégradation des forêts. Les financements nécessaires s'ajoutent aux financements publics existants et futurs.

Dette

- **Réduire ou supprimer les conditionnalités d'austérité.** Lorsque les pays sollicitent un allègement de leur dette auprès du FMI, l'austérité est contre-productive et risque d'aggraver leur dépendance aux matières premières et la dégradation environnementale qui en découle. Le FMI devrait réduire, voire supprimer, ces exigences, ou à tout le moins, inclure des mesures de protection pour les communautés les plus vulnérables et les écosystèmes qui les soutiennent, notamment en ciblant la réduction de la déforestation.
- **Allègement équitable de la dette.** Le Cadre commun du G20 pour les traitements de dette exclut actuellement de nombreux pays à revenu intermédiaire, n'impose pas la participation de tous les créanciers et ne dispose pas d'outils de contrainte permettant de responsabiliser les détenteurs d'obligations et les créanciers privés, multilatéraux et bilatéraux. Il convient de l'élargir afin de créer un mécanisme d'allègement de la dette équitable et universellement accessible.
- **Inciter les créanciers à participer.** De même, le Cadre commun souffre actuellement d'un processus lent et opaque, aboutissant à un allègement de dette insuffisant. Il devrait tenir compte de l'urgence de la situation et mettre en œuvre un processus élargi et simplifié afin d'inciter les créanciers à participer pleinement.
- **Limiter les échanges de dettes contre nature.** Bien que les échanges de dettes contre nature puissent présenter un certain intérêt pour lever des fonds destinés à des plans de conservation communautaires existants, ils ne devraient pas constituer le principal outil de remboursement de dettes en période de crise ou lors de l'élaboration de nouveaux plans de conservation. Les crises de la dette exigent des transferts de fonds importants et rapides, tandis que les plans de conservation communautaires nécessitent un financement relativement faible, mais de longues périodes de planification participative pour aboutir.
- **Nouvelles formes de financement et instruments financiers.** Les pays et leurs créanciers devraient continuer d'expérimenter de nouvelles formes de financement moins susceptibles de provoquer des crises de la dette ou d'aggraver la dépendance aux matières premières. Par exemple, les obligations indexées sur les prix des matières premières sont structurées de manière à faciliter leurs remboursements en cas de baisse des prix, réduisant ainsi la pression à accroître la production de matières premières en période de crise. De même, les obligations assorties de clauses relatives aux catastrophes naturelles permettent de mobiliser des capitaux sans accentuer la dépendance à long terme aux matières premières lors de crises de courte durée.

La fiscalité

- **Élaborer de bonne foi un nouveau traité fiscal mondial.** Les gouvernements devraient coopérer de bonne foi avec la négociation de la Convention fiscale des Nations Unies sur la Coopération fiscale internationale, afin de mettre en place un système de coopération fiscale internationale inclusif, démocratique et transparent pour un développement durable, conforme aux objectifs environnementaux et relatifs aux droits de l'homme et qui tienne compte des besoins spécifiques et des injustices historiques subies par les pays du Sud.
- **Élaborer des règles complètes, équitables et progressives.** La Convention fiscale des Nations Unies devrait comporter des engagements fermes en matière d'échange automatique de renseignements, de transparence des bénéficiaires effectifs et de publication de rapports pays par pays aux niveaux national et international, afin de lutter efficacement contre le secret financier, les flux financiers illicites et la fraude fiscale des entreprises. La Convention devrait également permettre la redistribution des droits d'imposition des multinationales, en fonction de leur présence et activité économiques réelles dans le pays concerné. Une surtaxe sur les bénéfices polluants devrait être imposée aux entreprises tirant profit de la déforestation afin de dissuader les activités commerciales nuisibles et d'orienter les pratiques commerciales vers des moyens de subsistance durables et la protection des forêts. Plus largement, des taxes environnementales progressives devraient être conçues et mises en œuvre pour dissuader simultanément les activités nuisibles à l'environnement et corriger les inégalités socio-économiques aux niveaux national et international. Enfin, les politiques fiscales devraient être pleinement conformes aux objectifs environnementaux, notamment l'Accord de Paris, et aux obligations relatives aux droits humains, afin de garantir un développement équitable et compatible avec le changement climatique.
- **Instaurer de nouveaux impôts sur la fortune.** Des impôts robustes sur la fortune doivent être conçus et mis en œuvre pour corriger les inégalités socio-économiques – qui constituent elles-mêmes un facteur majeur de la crise climatique – aux niveaux national et international. Cela nécessitera la mise en place de mesures efficaces et transformatrices en matière de transparence financière et de fiscalité internationales, dans le cadre de la Convention fiscale des Nations Unies.

Le commerce

- **Harmoniser les politiques alimentaires et forestières.** Pour mettre en œuvre de meilleures politiques, les défenseurs de ces politiques doivent examiner plus largement les problèmes que posent l'agriculture et la foresterie en matière d'utilisation des terres, de déforestation et de dégradation des forêts, et faire la distinction entre la sécurité alimentaire et les systèmes d'exportation de produits de base, tout en garantissant la souveraineté alimentaire dans les processus nationaux.
- **Une vision du commerce fondée sur le droit à l'alimentation.** La vision du commerce doit s'inscrire dans une vision plus large du rôle de l'agriculture dans la satisfaction du droit à l'alimentation, indépendamment du potentiel de recettes en devises étrangères des exportations de matières premières. Il est essentiel de dissocier la production alimentaire de la production de matières premières agricoles afin de limiter le risque que les gouvernements ou l'industrie instrumentalisent la sécurité alimentaire pour bloquer ou affaiblir la protection des forêts. L'engagement en faveur de la souveraineté alimentaire et du droit à l'alimentation est une condition préalable au développement économique, au même titre que la protection d'écosystèmes résilients, notamment les forêts. Les règles du commerce agricole doivent s'appuyer sur ces objectifs, au lieu de les contredire. Elles doivent également s'attaquer aux pratiques commerciales restrictives qui dominent les marchés agricoles.
- **Faire progresser la souveraineté alimentaire.** Une approche radicalement différente de la sécurité alimentaire, fondée sur des systèmes alimentaires décentralisés, diversifiés et gérés localement plutôt que sur les céréales importées – tout en renforçant les normes relatives aux exportations de matières premières et en rééquilibrant la répartition des coûts et des gains liés au commerce des matières premières – contribuerait également à repenser les politiques climatiques et forestières. Une telle approche permettrait de dissocier la souveraineté alimentaire des activités des entreprises impliquées dans les chaînes d'approvisionnement mondiales.
- **Remettre en question les mythes sur la sécurité alimentaire qui sapent les ambitions.** Les idées reçues sur la sécurité alimentaire qui confortent un modèle de développement agricole fondé sur l'exportation de matières premières doivent être remises en question aux niveaux national et international. Privilégier la sécurité alimentaire comme levier de protection des forêts, plutôt que la production de matières premières, offre des pistes politiques concrètes pour lutter contre les principaux facteurs de destruction des forêts. Là où les forêts sont dégradées, les pratiques agroforestières et d'utilisation mixte présentent des avantages supérieurs aux plantations d'arbres, tant pour la nature que pour les communautés locales.

Subventions

- **Supprimer progressivement les subventions et les incitations fiscales néfastes pour l'environnement.** L'agriculture industrielle et l'exploitation forestière continuent de bénéficier de milliards de dollars de fonds publics pour subventionner leurs pratiques destructrices. Par exemple, les dispositifs de financement européens qui encouragent la sylviculture intensive et la biomasse dans le cadre de la directive sur les énergies renouvelables, ainsi que certains modèles de sylviculture productive ou intensive relevant du CAPI et des règles relatives aux aides d'État, devraient être réformés afin de supprimer tout soutien financier aux monocultures, à la récupération du bois mort et à l'extraction non durable de biomasse.
- **Réorienter les financements provenant de sources nuisibles à l'environnement.** Réorienter les subventions afin de soutenir la souveraineté alimentaire et des pratiques de gestion forestière respectueuses de la biodiversité et résilientes face au changement climatique, par le biais de dépenses publiques et d'investissements dans l'alimentation et l'agriculture, viendrait compléter les efforts visant à limiter le pouvoir des entreprises. Ces efforts comprennent notamment les initiatives pour accroître la transparence des prix, la lutte contre la concentration de l'agro-industrie, le renforcement de la législation du travail agricole et le durcissement des conditions d'accès au financement et au crédit pour les entreprises spécialisées dans les matières premières. Un changement de cap, passant du financement de matières premières spécifiques à un soutien accru aux investissements dans des paysages offrant une diversité de services, d'aliments et d'autres avantages, réduirait la rentabilité de la production extractive de matières premières.
- **Accroître le soutien aux petits exploitants et aux communautés sans perdre de vue les objectifs de biodiversité et de résilience climatique.** En considérant les petits exploitants et l'agroécologie comme stratégie de protection des forêts, il est important de simplifier l'accès aux subventions forestières (bénéfiques), de réduire les coûts de transaction et d'améliorer l'équité dans la répartition des fonds au profit des propriétaires forestiers privés et communautaires et des parties prenantes intéressées.

Contributeurs

